MINISTÈRE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE
Liberté Égalité Fraternité

Les aides d'Etat aux entreprises pour le paiement de leurs achats d'électricité

Je suis une TPE
moins de 10 salariés
ET CA, recettes, ou total de bilan annuel < 2M€

oui → Puissance compteur ≤ 36 kVA?

oui → **Je suis donc éligible au Tarif réglementé de Vente de l'électricité (TRVe)**

J'ai un contrat aligné sur le TEVe ? (ex : tarifs bleus EDF ou tarifs d'un autre fournisseur indexés sur le TRVe)
=> BOUCLIER TARIFAIRE

oui → **Pas de démarche**

non → **Demande au fournisseur d'application de la GARANTIE DE PRIX**
=> le tarif ne doit pas excéder 280€/MWh en moyenne annuelle pour la part « énergie » (variable) (attestation sur impots.gouv.fr ou site du fournisseur)

non → **Demande au fournisseur d'application de l' AMORTISSEUR ELECTRICITE**
(attestation sur impots.gouv.fr ou site du fournisseur)

Cet amortisseur est spécifique « TPE » car il intégrera la garantie de prix => le tarif moyen sur l'année ne devra pas excéder 280€/MWh pour la part « énergie » (variable)

Je suis une TPE électro-intensive? (appréciation du critère d'électro-intensivité à partir des dépenses **AVANT** application de l'amortisseur électricité)

oui → **GUICHET D'AIDE GAZ ELECTRICITE**
(démarche sur impots.gouv.fr)
Calcul de l'aide guichet sur la base des factures **APRES** application de l'amortisseur

non → **Je suis une PME**
moins de 250 salariés ET CA <50M€ ou Bilan < 43 M€

oui → **AMORTISSEUR ELECTRICITE**
(impots.gouv.fr ou site du fournisseur)

Je suis une PME électro-intensive? (appréciation du critère d'électro-intensivité à partir des dépenses **AVANT** application de l'amortisseur électricité)

oui → **GUICHET D'AIDE GAZ ELECTRICITE**

non → Je suis une **ETI ou une Grande Entreprise**

oui → Je suis une entreprise électro-intensive? (critères guichet)

oui → **GUICHET D'AIDE GAZ ELECTRICITE**